DIAGNOSTIC SUR LES RESSOURCES HALIEUTIQUES DEBARQUEES PAR LA PECHE FRANÇAISE (METROPOLITAINE)

Présentation réalisée par Alain Biseau (RBE), février 2019

NB. mise à jour de la version de janvier 2019:
- ajout de la présentation du bilan en fonction des niveaux de biomasse et selon le bon état écologique (DCSMM)
- intégration de données de débarquements supplémentaires pour la Méditerranée

Introduction

Ce document a pour objectif de montrer la contribution aux débarquements français des différentes espèces par unité de gestion (stocks) en fonction de leur statut au regard de l'objectif d'exploitation fixé par la Politique Commune des Pêches européenne (PCP) et qui vise le rendement maximal durable pour tous les stocks.

La présentation du bilan en volume (poids) est un parti pris qui donne plus de poids aux stocks les plus importants et surtout qui permet d'intégrer les stocks ne faisant pas l'objet d'une évaluation. Une présentation en nombre de stocks est donnée en annexe 2; elle ne concerne que les stocks pour lesquels une évaluation est disponible et donne le même poids à des stocks dont les tailles peuvent être très différentes.

L'article 2.2 de la PCP dit :"*Afin de parvenir à l'objectif consistant à rétablir progressivement et à maintenir les populations des stocks halieutiques au-dessus des niveaux de biomasse qui permettent d'obtenir le rendement maximal durable [RMD], le taux d'exploitation permettant d'obtenir le rendement maximal durable sera, si cela est possible, atteint en 2015 et pour tous les stocks, progressivement et par paliers, en 2020 au plus tard*."

La priorité, le moyen d'action immédiat étant l'ajustement (ou le maintien) des pressions de pêche actuelles aux niveaux de ceux permettant d'obtenir le RMD, la présentation qui suit se focalise donc sur ces niveaux de pressions de pêche.

Néanmoins, une classification basée sur l'état de chaque stock (niveau de biomasse[1] au regard du seuil de référence (B_{ref}) compatible avec l'objectif de rendement maximal durable) est présentée en annexe 3.

Enfin, un dernier bilan (annexe 4), montre la part relative des débarquements en fonction du Bon Etat Ecologique, objectif de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM); le bon état écologique des stocks exploités considère à la fois l'indicateur de pression de pêche et celui de biomasse. Un stock est donc considéré en bon état écologique s'il est à la fois non surpêché ($F \leq F_{msy}$)et s'il présente une biomasse supérieure au seuil de référence (B_{ref}).

1. Sources des données

Les débarquements français 2017 stock par stock sont issus des données SACROIS de la DPMA (extraction à partir de la base Harmonie de l'Ifremer, décembre 2018).

Les diagnostics sur les stocks sont ceux réalisés en 2018 par le CIEM, la CICTA et la CGPM. Pour les stocks n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en 2018, le diagnostic le plus récent a été utilisé.
Pour certains stocks 'nationaux', la classification repose sur des diagnostics (ou des dires d'experts) réalisés par l'Ifremer (e.g. Coquilles Saint-Jacques) ou l'Université de Caen (céphalopodes).

1 Pour certains stocks le modèle d'analyse utilisé ne permet une appréciation que de la biomasse totale

2. Méthodologie:

2.1 Classification en fonction du niveau d'exploitation

Indicateur : la pression de pêche (ou mortalité par pêche), noté F
Référence: la pression de pêche permettant l'atteinte du rendement maximal durable, F_{msy}

Chaque stock est classifié dans une des quatre catégories suivantes (voir annexe 1):

a. Stocks non surpêchés
- lorsque l'évaluation disponible indique que le niveau d'exploitation (F) est inférieur ou égal au niveau correspondant à l'objectif du rendement maximal durable F_{msy}; ces stocks apparaissent dans l'annexe 1 dans la sous-catégorie 'V',
- lorsqu'une évaluation analytique n'est pas disponible (e.g. stocks de catégorie 3 du CIEM), un stock est considéré non surpêché lorsque la marge de précaution supplémentaire ne s'applique pas du fait d'une exploitation estimée à un niveau durable et/ou d'une très forte augmentation de la biomasse; dans les tableaux en annexe, ces stocks sont dans la sous-catégorie 'V?',
- lorsqu'une évaluation analytique n'est pas disponible mais qu'une analyse (en général des structures de taille des captures) montre que le niveau d'exploitation est inférieur ou égal à un proxy du niveau correspondant à l'objectif du rendement maximal durable; dans les tableaux en annexe, ces stocks sont dans la sous-catégorie 'VP',
- les stocks de la catégorie 'V??' sont des stocks pour lesquels le 'dire d'expert' estime que l'exploitation est compatible avec l'objectif du rendement maximal durable.

b. Stocks surpêchés
- lorsque l'évaluation disponible indique que le niveau d'exploitation (F) est supérieur[2] au niveau correspondant à l'objectif du rendement maximal durable F_{msy}; ces stocks apparaissent dans l'annexe 1 dans la sous-catégorie 'R',
- lorsqu'une évaluation analytique n'est pas disponible mais qu'une analyse (en général des structures de taille des captures) montre que le niveau d'exploitation est supérieur à un proxy du niveau correspondant à l'objectif du rendement maximal durable; dans les tableaux en annexe, ces stocks sont dans la sous-catégorie 'RP',
- lorsqu'une évaluation analytique n'est pas disponible (stocks de catégorie 3 ou 5-6 du CIEM), et qu'aucune information ne permet d'estimer que le stock n'est pas surpêché; dans les tableaux en annexe, ces stocks sont respectivement dans la sous-catégorie 'R?' ou 'G'[3] selon que la marge de précaution supplémentaire a été appliquée cette année ou dans les années récentes[4].
- les stocks de la catégorie 'R??' sont des stocks pour lesquels le 'dire d'expert' estime que l'exploitation n'est pas compatible avec l'objectif du rendement maximal durable.

c. Stocks évalués mais non classifiés
- stocks faisant l'objet d'une évaluation analytique, mais pour lesquels le point de référence F_{msy} n'est pas défini,
- stocks faisant l'objet d'une recommandation d'absence de captures du fait d'une biomasse très faible (effondrement consécutive à une surpêche passée) sont dans cette catégorie car l'interdiction de pêche ou un TAC nul ou très faible est supposé entraîner un niveau d'exploitation très faible, sans pour autant qu'il puisse être considéré au regard d'un point de référence; ces stocks apparaissent dans la sous-catégorie 'S'. [NB. cette

[2] sans considération d'une éventuelle fourchette autour de la valeur F_{msy}.
[3] l'an dernier, les stocks en catégorie 'G' étaient considérés comme 'non classifiés'.
4 le CIEM reconsidère l'application de la marge de précaution supplémentaire tous les 3 ans.

classification a peu d'incidence sur le résultat de cette présentation puisque les éventuels débarquements de ces stocks sont très faibles].

d. Stocks non évalués
- stocks / espèces débarqués pour lesquels il n'y a pas d'évaluation disponible.

2.2 Classification en fonction de la biomasse du stock

Indicateur : la biomasse [de reproducteurs], notée B
Référence: la biomasse [de reproducteurs] compatible avec le rendement maximal durable, B_{ref}
NB. B_{ref} est B_{msy} lorsque sa valeur est estimée ou MSY-$B_{trigger}$ dans le cas contraire;

De la même façon, chaque stock est classifié dans une des quatre catégories suivantes:

a. Stocks dans un état satisfaisant
- lorsque l'évaluation disponible indique que la quantité de reproducteurs est supérieure ou égale au niveau correspondant à l'objectif du rendement maximal durable B_{ref}; ces stocks apparaissent dans les annexes dans la sous-catégorie 'V',
- lorsqu'une évaluation analytique n'est pas disponible mais qu'une analyse préliminaire ou un 'dire d'expert' estime que le niveau de biomasse est compatible avec l'objectif du rendement maximal durable, ces stocks sont dans la sous-catégorie 'V?',

b. Stocks dans un état non satisfaisant
- lorsque l'évaluation disponible indique que la quantité de reproducteurs est inférieure au niveau correspondant à l'objectif du rendement maximal durable B_{ref}; ces stocks apparaissent dans les annexes dans la sous-catégorie 'R',
- lorsqu'une évaluation analytique n'est pas disponible mais qu'une analyse préliminaire ou un 'dire d'expert' estime que le niveau de biomasse n'est pas compatible avec l'objectif du rendement maximal durable, ces stocks sont dans la sous-catégorie 'R?',

c. Stocks évalués mais non classifiés
- stocks faisant l'objet d'une évaluation analytique, mais pour lesquels le point de référence B_{ref} n'est pas défini,

d. Stocks non évalués
- stocks / espèces débarqués pour lesquels il n'y a pas d'évaluation disponible.

3. Résultats - Niveau d'exploitation

Répartition des débarquements français (en poids) selon le niveau d'exploitation:
La liste des stocks par zone et par catégorie et leurs débarquements est donnée en annexe 1.

Mer du Nord + Manche Est:

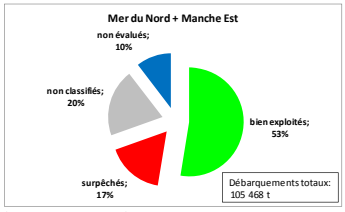

(Biseau, 2018)

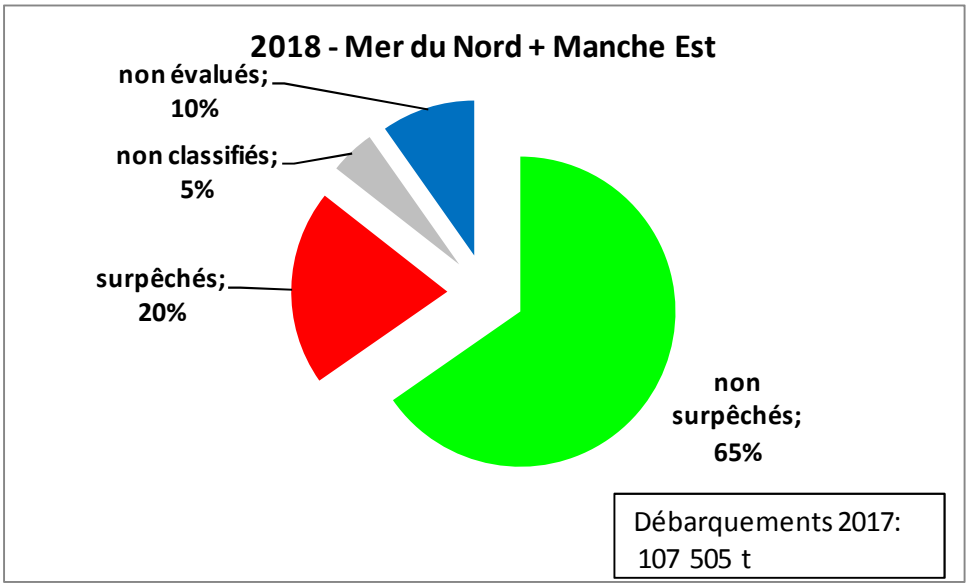

Débarquements 2017 (source SACROIS),
Classification basée sur le diagnostic le plus récent (2018) réalisé par le CIEM ou l'Ifremer.
Non surpêché : $F \leq F_{msy}$; Surpêché : $F > F_{msy}$

<u>Evolution par rapport à l'an dernier:</u>
En plus des variations des quantités débarquées de chaque stock, l'évolution de la proportion des différentes catégories est due:
- à l'application du dire d'expert à des stocks préalablement 'non classifiés' principalement la **Coquille Saint-Jacques de Manche Est** (qui contribuait l'an dernier à près de 15% aux débarquements totaux de la zone), ainsi qu'à deux stocks classés 'non évalués' l'an dernier, **calmar** (1.5%) et **seiche** (près de 2%); la coquille Saint-Jacques et le calmar sont cette année considérés comme non surpêchés, et la seiche comme surpêchée.
NB. La modification de statut du **bar** dans cette zone a peu d'influence sur le résultat de cette analyse compte tenu des débarquements relativement faibles (180 tonnes)

Manche Ouest + mers Celtiques:

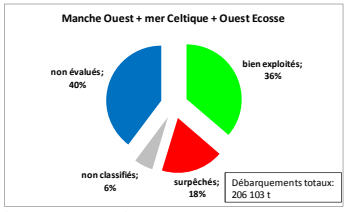

(Biseau, 2018)

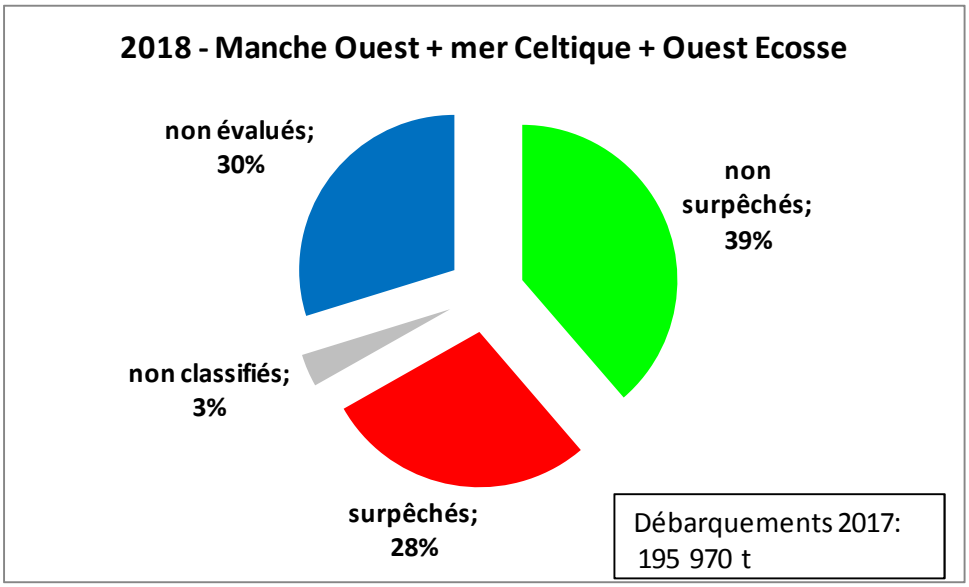

Débarquements 2017 (source SACROIS),
Classification basée sur le diagnostic le plus récent (2018) réalisé par le CIEM, l'ICCAT, ou l'Ifremer.
Non surpêchés : $F \leq F_{msy}$; Surpêché : $F > F_{msy}$

<u>Evolution par rapport à l'an dernier:</u>
Dans cette zone, les débarquements totaux ont baissé de 5% par rapport à l'an dernier. Cette baisse est principalement due aux espèces 'non évaluées' (-29%). En conséquence, l'évolution de la proportion des différentes catégories est due en grande partie à la diminution des débarquements de cette catégorie (augmentant mécaniquement la contribution des autres. De plus, certains stocks ont changé de catégorie:
- l'**araignée**, préalablement 'non classifiée' et contribuant à 2% des débarquements totaux de la zone et qui, à dire d'expert est considérée cette année comme non surpêchée,
- les **calmar** et **seiche**, 'non évalués' l'an dernier, dont la contribution est cependant relativement faible, le premier étant considéré non suprêché, la dernière, surpêchée,
- le **merlan de mer Celtique** dont le statut a évolué, passant de non surpêché à surpêché (sa contribution aux débarquements totaux de la zone étant de 3%)
- au changement de méthodologie qui conduit cette année à considérer comme surpêchés les stocks pour lesquels la marge de précaution supplémentaire appliquée dans les années récentes n'a pas été reconsidérée en 2018, les stocks 'G', qui étaient 'non classifiés' l'an dernier; les débarquements de ces stocks étant cependant faibles,
- certains stocks 'G' classés 'non classifiés' l'an dernier, sont estimés non surpêchés cette année: c'est le cas de la **raie fleurie** et de la **raie douce** (7a7e-h), contribuant respectivement à 1.4% et 0.4% des débarquements totaux de la zone.

Golfe de Gascogne:

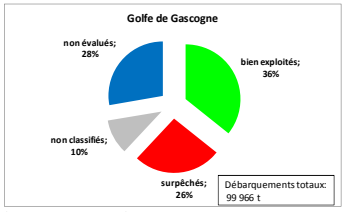

(Biseau, 2018)

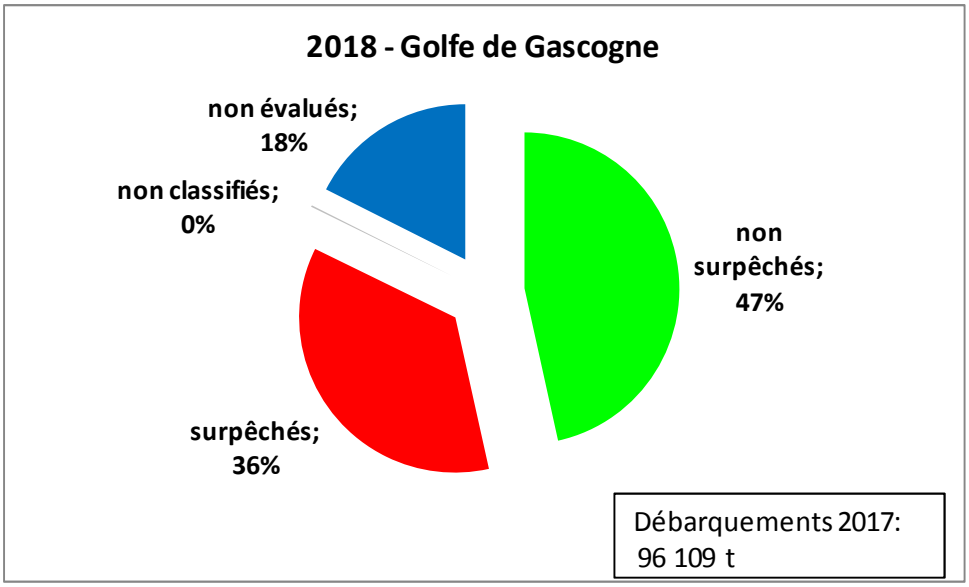

Débarquements 2017 (source SACROIS),
Classification basée sur le diagnostic le plus récent (2018) réalisé par le CIEM, l'ICCAT, ou l'Ifremer.
Non surpêchés : $F \leq F_{msy}$; Surpêché : $F > F_{msy}$

<u>Evolution par rapport à l'an dernier:</u>
En plus des variations des quantités débarquées de chaque stock, l'évolution de la proportion des différentes catégories est due:
- à l'application du dire d'expert à des stocks préalablement 'non classifiés' (**araignée**) ou 'non évalués' (**calmar** et **seiche**), tous considérés, dans cette zone, comme étant non surpêchés et dont la contribution aux débarquements totaux de la zone était respectivement 1.3, 1.9 et 4.3%; ce changement s'applique également à l'**anchois** (2.1%) dont la biomasse est très élevée et qui est soumis à un plan de gestion et qui est classifié cette année comme non surpêchés,
- aux stocks 'G' non classifiés l'an dernier, pour lesquels l'évaluation réalisée en 2018 indique qu'ils sont non surpêchés; c'est le cas de la **raie fleurie** (0.7%), ou surpêchés, du **bar** du golfe (2.2%)
Enfin, quelques stocks d'importance ont changé de statut en 2018: la **langoustine** du golfe de Gascogne (4%) qui était non surpêchée l'an dernier est estimée surpêchée en 2018; à l'inverse, la **sole** du golfe de Gascogne (3%), estimée surpêchée l'an dernier est maintenant non surpêché.

Méditerranée:

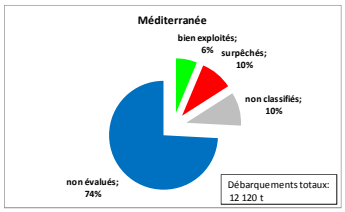

(Biseau, 2018)

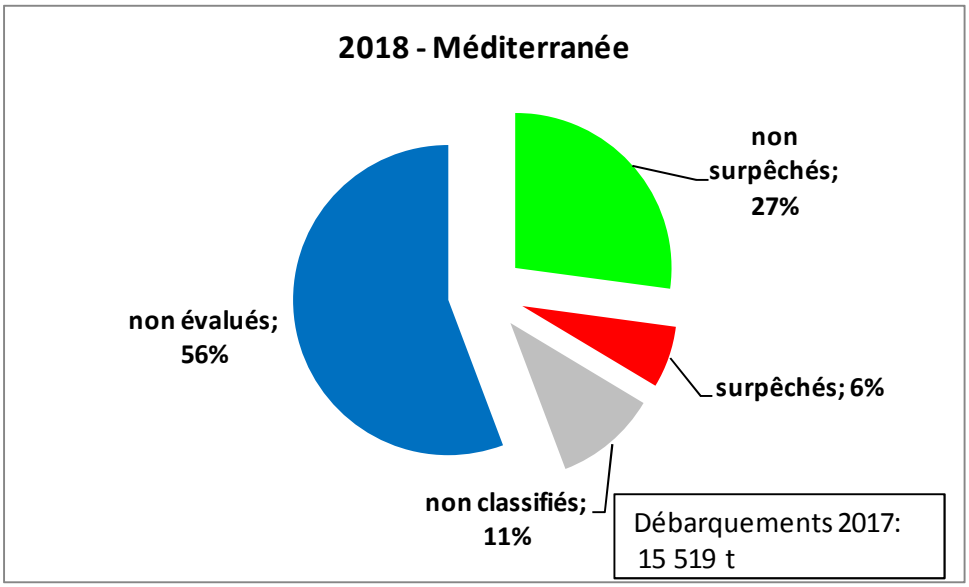

Débarquements 2017 (source SACROIS),
Classification basée sur le diagnostic le plus récent (2018) réalisé par la CGPM, l'ICCAT, ou l'Ifremer.
Non surpêché : $F \leq F_{msy}$*; Surpêché :* $F > F_{msy}$

<u>Evolution par rapport à l'an dernier:</u>
En l'absence de modification de la classification des stocks concernés, l'évolution de la proportion des différentes catégories est due aux variations des quantités débarquées de chaque stock [et du changement de source de données pour le thon rouge].

Mer de Barents + mer de Norvège:

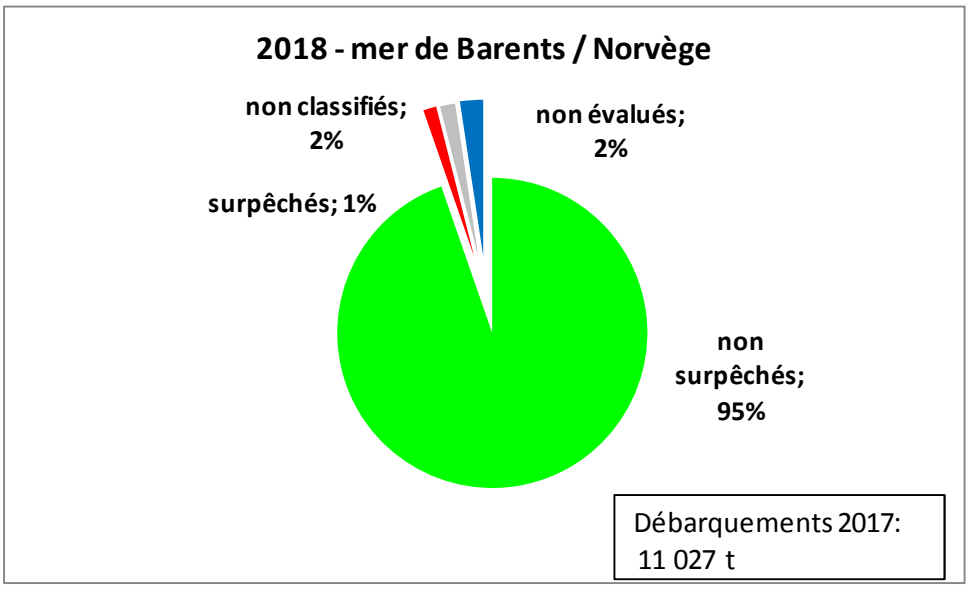

Débarquements 2017 (source SACROIS),
Classification basée sur le diagnostic le plus récent (2018) réalisé par le CIEM.
Non surpêché : $F \leq F_{msy}$; Surpêché : $F > F_{msy}$

Bilan sur la France métropolitaine :

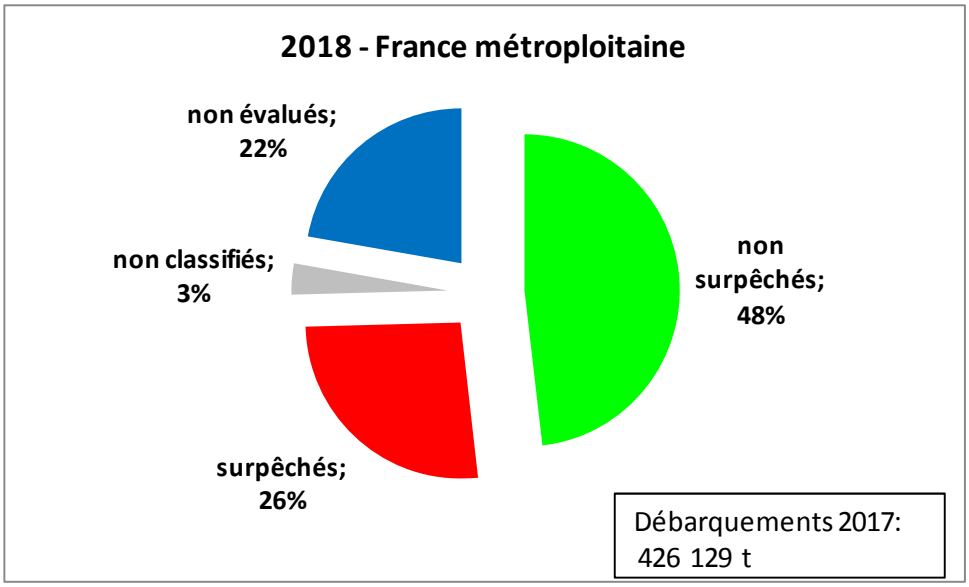

Débarquements 2017 (source SACROIS),
Classification basée sur le diagnostic le plus récent (2018) réalisé par le CIEM, la CGPM, l'ICCAT, ou l'Ifremer.
Non surpêché : $F \leq F_{msy}$*; Surpêché :* $F > F_{msy}$

Sur les 426 000 tonnes débarqués en France métropolitaine (provenant de l'Atlantique nord-est et de la Méditerranée), un peu moins de la moitié (48%) provient de stocks non surpêchés et un peu plus du quart (26%) de stocks surpêchés.
22% des débarquements totaux concernent des stocks pour lesquels aucune évaluation n'est effectuée.

Conclusion

Le niveau de biomasse à l'instant t dépend de la pression de pêche à laquelle le stock (i.e. toutes les classes d'âge qui le constituent) a été soumis dans les années antérieures, ainsi que des niveaux passés du recrutement (arrivée des jeunes poissons issus de la reproduction). L'évolution de la biomasse d'un stock est plus lente que celle de la pression de pêche et il faut du temps pour qu'un stock se rétablisse après une réduction de la pression de pêche, surtout pour les espèces à vie longue. Un stock peut donc être classé 'non surpêché' mais dans un état non satisfaisant, du fait d'une surpêche passée (exemple du bar du stock nord ou de la sole de Manche Est). A l'inverse une augmentation de la pression de pêche peut générer une surpêche sans conduire (immédiatement) la biomasse en dessous du seuil de référence (exemple de certains gadidés de mer du Nord ou de mer Celtique, de la cardine de mer Celtique-golfe de Gascogne, de la sardine du golfe de Gascogne ou du merlan bleu).

Ce bilan montre que le premier objectif de la PCP ($F \leq F_{msy}$ pour tous les stocks) n'est pas encore atteint. L'annexe 3 montre néanmoins que la part des débarquements provenant des stocks dont $B \geq B_{ref}$ est légèrement supérieure à celle des stocks non surpêchés.
La combinaison des deux critères définissant le Bon Etat Ecologique de la DCSMM, conduit à un bilan moins positif puisque seuls 40% des débarquements français métropolitains proviennent de stocks considérés en bon état écologique (puisque les stocks ne remplissant qu'un seul critère ne sont pas considérés au bon état écologique [liste des stocks concernés en annexe 4].

L'examen de la photographie 2018 doit être complété par celui des tendances montrant l'évolution des indicateurs. En effet, même si les comparaisons d'une année sur l'autre ne sont pas aisées, la situation des stocks et de leur exploitation en Atlantique nord-est s'est grandement améliorée depuis le début des années 2000. Le Conseil international pour l'exploration de la mer, dans un communiqué de presse de 2012, annonce que la pression de pêche a diminué significativement au cours des années 2000 (CIEM, 2012[5]). Plus récemment, la Commission européenne (CE, 2018[6]) atteste que la biomasse des stocks évalués dans les eaux européennes a augmenté de 39% entre 2003 et 2016, et qu'en moyenne les stocks sont exploités au niveau de la mortalité par pêche F_{msy}. En Méditerranée, à l'exception du thon rouge, la situation reste très préoccupante.

[5] http://www.ices.dk/news-and-events/news-archive/press-releases/Pages/Press-release---Exploitation-of-fish-stocks-has-declined-significantly-during-the-last-decade.aspx
[6] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018DC0452&from=EN

Annexe 1: Liste des stocks selon leur statut (2018) et débarquements (2017) (en tonnes) correspondants

Golfe de Gascogne:

Stocks non surpêchés ($F \leq F_{msy}$)	44 709
V	**33 244**
Aiguillat commun (Squalus acanthias) Atlantique Nord-Est	1
Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIId	5 887
Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Divisions VIIIc et IXa	16
Cardines (Lepidorhombus spp) Divisions VIIIc et Ixa	1
Chinchard d'Europe (Trachurus trachurus) Divisions IIa,IVa,Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII	2 189
Espadon (Xiphias gladius) Atlantique Nord-Est	76
Germon (Thunnus alalunga) Atlantique Nord-Est	4 075
Homard européen (Homarus gammarus) Divisions VIIe et VIIIa	152
Merlu européen (Merluccius merluccius) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIId	17 457
Sole commune (Solea solea) Divisions VIIIa et VIIIb (Golfe de Gascogne)	2 985
Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Atlantique Nord-Est	402
V?	**3 810**
Araignée européenne (Maja squinado) Divisions VIIIa et VIIIb	1 272
Petite roussette (Scyliorhinus canicula) Divisions VIIIc et Ixa	0
Raie fleurie (Leucoraja naevus) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId	745
Sabre noir (Aphanopus carbo) Atlantique Nord-Est	3
Tourteau (Cancer pagurus) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId	1 790
V??	**7 499**
Anchois (Engraulis encrasicolus) Sous-zone VIII (Golfe de Gascogne)	2 413
Calmars côtiers nca (Loliginidae) Divisions VIIIa et VIIIb	1 358
Peau bleue (Prionace glauca) Atlantique Nord-Est	105
Seiche commune (Sepia officinalis) Divisions VIIIa et VIIIb	3 623
VP	**156**
Lingue franche (Molva molva) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	156

Golfe de Gascogne (suite)

Stocks surpêchés ($F>F_{msy}$)	34 343
R	**28 580**
Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions VIIIa b (Golfe de Gascogne)	2 244
Cardines (Lepidorhombus spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIId	1 322
Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIIa VIIIb (FU 23 - 24)	3 455
Maquereau commun (Scomber scombrus) Atlantique Nord-Est	3 270
Merlan bleu (Micromesistius poutassou) Sous-zones I-IX, XII et XIV	31
Merlu européen (Merluccius merluccius) Divisions VIIIc and IXa	67
Sardine (Sardina pilchardus) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId	17 837
Sardine (Sardina pilchardus) Divisions VIIIc et IXa	38
Thon obèse(=Patudo) (Thunnus obesus) Atlantique Nord-Est	318
R?	**3 016**
Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions VIIIc and Ixa	1
Béryx nca (Beryx spp) Atlantique Nord-Est	3
Lieu jaune (Pollachius pollachius) Sous-zone VIII et division IXa	1 224
Petite roussette (Scyliorhinus canicula) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId	671
Raie bouclée (Raja clavata) Sous-zone VIII	191
Raie brunette (Raja undulata) Divisions VIIIa et VIIIb	22
Raie douce (Raja montagui) Sous-zone VIII	153
Raie fleurie (Leucoraja naevus) Division VIIIc	0
Rouget de roche (Mullus surmuletus) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	751
G	**2 747**
Émissoles (Mustelus spp) Atlantique Nord-Est	564
Grande argentine (Argentina silus) Sous-zones VII VIII IX X XII et Division VIb	0
Grondin rouge (Chelidonichthys cuculus) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	111
Merlan (Merlangius merlangus) Sous-zone VIII et division IXa	1 892
Phycis de fond (Phycis blennoides) Atlantique Nord-Est	18
Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Sous-zone VIII et division Ixa	99
Requin-hâ (Galeorhinus galeus) Atlantique Nord-Est	62

Golfe de Gascogne (suite)

Stocks évalués mais non classifiés	**133**
??	**18**
Clovisses (Ruditapes spp) Division VIIIb	17
Langoustine (Nephrops norvegicus) Division VIIIc (FU 31)	0
Sole commune (Solea solea) Divisions VIIIc et IXa	1
S	**114**
Anguille d'Europe (Anguilla anguilla) Atlantique Nord-Est	61
Dorade rose (Pagellus bogaraveo) Sous-zones VI, VII et VIII	3
Lingue bleue (Molva dypterygia) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	4
Raie blanche (Rostroraja alba) Atlantique Nord-Est	0
Renard (Alopias vulpinus) Atlantique Nord-Est	45
Requin-taupe commun (Lamna nasus) Atlantique Nord-Est	1
Squale liche (Dalatias licha) Atlantique Nord-Est	0
Stocks non évalués	**16 925**

NB. Parmi les stocks non évalués du golfe de Gascogne, on trouve: le congre, le maigre, la coquille Saint-Jacques, la dorade grise, le Saint-Pierre, le céteau, le pétoncle, la dorade royale, les crevettes

Mer du Nord + Manche Est:

Stocks non surpêchés ($F \leq F_{msy}$)	70 223
V	**44 691**
Aiguillat commun (Squalus acanthias) Atlantique Nord-Est	2
Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions IVbc VIIa et VIId à VIIh	183
Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIId	35
Cardines (Lepidorhombus spp) Sous-zone IV et division VIa	36
Chinchard d'Europe (Trachurus trachurus) Divisions IIa,IVa,Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII	0
Espadon (Xiphias gladius) Atlantique Nord-Est	0
Hareng de l'Atlantique (Clupea harengus) Sous-zone IV et Divisions IIIa et VIId	28 811
Lieu noir (Pollachius virens) Sous-zones IV et VI, division IIIa	10 293
Lingue bleue (Molva dypterygia) Sous-division Vb et Sous-zones VI et VII	0
Merlu européen (Merluccius merluccius) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIId	2 463
Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Division VIId	1 517
Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Sous-zone IV et sous-division IIIa 20	152
Sole commune (Solea solea) Division VIId	1 198
Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Atlantique Nord-Est	0
V?	**3 264**
Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Division IIIa et sous-zones IV et VI	92
Chien espagnol (Galeus melastomus) Sous-zones VI et VII	0
Lieu jaune (Pollachius pollachius) Sous-zones VI et VII	94
Petite roussette (Scyliorhinus canicula) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIId	1 642
Raie bouclée (Raja clavata) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId	830
Raie brunette (Raja undulata) Divisions VIId et VIIe	14
Raie fleurie (Leucoraja naevus) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId	2
Sabre noir (Aphanopus carbo) Atlantique Nord-Est	0
Tourteau (Cancer pagurus) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId	588

Mer du Nord + Manche Est (suite)

Stocks non surpêchés (suite)	
V??	**21 739**
Calmars côtiers nca (Loliginidae) Divisions VIId et VIIe	2 560
Coquille St-Jacques Atlantique (Pecten maximus) Division VIId	19 179
Peau bleue (Prionace glauca) Atlantique Nord-Est	0
VP	**529**
Barbue (Scophthalmus rhombus) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId et VIIe	69
Brosme (Brosme brosme) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, Via et XIIb	5
Flet d'Europe (Platichthys flesus) Division IIIa et sous-zone IV	10
Grondin gris (Eutrigla gurnardus) Sous-zone IV et divisions VIId, IIIa	12
Limande (Limanda limanda) Sous-zone IV et Division IIIa	46
Limande sole (Microstomus kitt) Sous-zone IV et divisions IIIa, VIId	39
Lingue franche (Molva molva) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	308
Plie cynoglosse (Glyptocephalus cynoglossus) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIId	0
Turbot (Psetta maxima) Sous-zone IV	39

Mer du Nord + Manche Est (suite)

Stocks surpêchés ($F>F_{msy}$)	21 762
R	**15 356**
Cardines (Lepidorhombus spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIId	5
Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Divisions VIIb à VIIk	1
Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Sous-zone IV et Divisions IIIan et Via	141
Maquereau commun (Scomber scombrus) Atlantique Nord-Est	10 949
Merlan (Merlangius merlangus) Sous-zone IV et division VIId	3 337
Merlan bleu (Micromesistius poutassou) Sous-zones I-IX, XII et XIV	45
Morue de l'Atlantique (Gadus morhua) Sous-zone IV et Divisions VIId, IIIan	484
Sole commune (Solea solea) Sous-zone IV	393
R?	**254**
Grande roussette (Scyliorhinus stellaris)Sous-zones VI et VII	213
Raie chardon (Leucoraja fullonica) Sous-zones VI et VII	0
Raie douce (Raja montagui) Sous-zone IV et divisions IIIa, VIId	37
Raie fleurie (Leucoraja naevus) Sous-zone IV et Division IIIa	0
Raie mêlée (Raja microocellata) Divisions VIId et VIIe	3
Raie radiée (Amblyraja radiata) Sous-zones II, IV et Division IIIa	0
R??	**2 053**
Seiche commune (Sepia officinalis) Divisions VIId et VIIe	2 053
RP	**2 654**
Chinchard d'Europe (Trachurus trachurus) Divisions IIIa, IVb et IVc et VIId	1 863
Rouget de roche (Mullus surmuletus) Sous-zone IV et divisions VIId, IIIa	791
G	**1 446**
Émissoles (Mustelus spp) Atlantique Nord-Est	924
Grenadier de roche (Coryphaenoides rupenstris) Sous-zones I, II, IV, VIII, IX et division XIVa, sous-divisions Va2 et XIVb2	0
Grondin rouge (Chelidonichthys cuculus) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	430
Phycis de fond (Phycis blennoides) Atlantique Nord-Est	1
Raie lisse (Raja brachyura) Divisions IVc et VIId	50
Requin-hâ (Galeorhinus galeus) Atlantique Nord-Est	40

Mer du Nord + Manche Est (suite)

Stocks évalués mais non classifiés	**5 015**
??	**5 001**
Buccin (Buccinum undatum) Division VIId	4 096
Lieu jaune (Pollachius pollachius) Sous-zone IV et Division IIIa	8
Sardine (Sardina pilchardus) Division VII	897
Sprat (Sprattus sprattus) Divisions VIId et VIIe	0
Sprat (Sprattus sprattus) Sous-zone IV	0
S	**14**
Ange de mer (Squatina squatina) Atlantique Nord-Est	0
Anguille d'Europe (Anguilla anguilla) Atlantique Nord-Est	1
Dorade rose (Pagellus bogaraveo) Sous-zones VI, VII et VIII	3
Hoplostète orange (Hoplostethus atlanticus) Atlantique Nord-Est	0
Lingue bleue (Molva dypterygia) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	3
Pocheteau gris (Raja batis) Sous-zone IV et division IIIa	0
Raie blanche (Rostroraja alba) Atlantique Nord-Est	2
Renard (Alopias vulpinus) Atlantique Nord-Est	4
Requin-taupe commun (Lamna nasus) Atlantique Nord-Est	0
Stocks non évalués	**10 504**

NB. Parmi les stocks non évalués de Manche Est - mer du Nord, on trouve: le pétoncle, la dorade grise, les encornets.

Manche Ouest + mers Celtiques:

Stocks non surpêchés ($F \leq F_{msy}$)	78 686
V	**56 418**
Aiguillat commun (Squalus acanthias) Atlantique Nord-Est	0
Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions IVbc VIIa et VIId à VIIh	259
Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIId	15 546
Cardines (Lepidorhombus spp) Sous-zone IV et division VIa	132
Chinchard d'Europe (Trachurus trachurus) Divisions IIa,IVa,Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII	1 615
Coquille St-Jacques Atlantique (Pecten maximus) Division VIIe	8 067
Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Division VIIa (Mer d'Irlande)	3
Espadon (Xiphias gladius) Atlantique Nord-Est	2
Germon (Thunnus alalunga) Atlantique Nord-Est	95
Homard européen (Homarus gammarus) Divisions VIIe et VIIIa	355
Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIa VIIg VIIj (FU 19)	4
Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIg VIIf (FU 22)	8
Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIg VIIh (FU 20 et FU 21)	313
Lieu noir (Pollachius virens) Sous-zones IV et VI, division IIIa	4 007
Lingue bleue (Molva dypterygia) Sous-division Vb et Sous-zones VI et VII	1 043
Merlan (Merlangius merlangus) Division VIa	3
Merlu européen (Merluccius merluccius) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIId	24 754
Morue de l'Atlantique (Gadus morhua) Division VIIa	0
Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Division VIIa (Mer d'Irlande)	0
Sole commune (Solea solea) Division VIIa	0
Sole commune (Solea solea) Division VIIe	203
Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Atlantique Nord-Est	8

Manche Ouest + mers Celtiques (suite):

Stocks non surpêchés (suite)	
V?	**16 153**
Araignée européenne (Maja squinado) Division VIIe	5 262
Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Division IIIa et sous-zones IV et VI	1 880
Grenadier de roche (Coryphaenoides rupenstris) Sous-zones VI et VII, Divisons Vb et XIIb	121
Lieu jaune (Pollachius pollachius) Sous-zones VI et VII	867
Lingue franche (Molva molva) Division Vb	4
Morue de l'Atlantique (Gadus morhua) Sous-division Vb2	0
Petite roussette (Scyliorhinus canicula) Sous-zone VI, divisions de VIIa à VIIc et VIIe à VIIj	1 676
Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Divisions VIIf et VIIg (Mer Celtique)	109
Raie bouclée (Raja clavata) Divisions VIIa, VIIf et VIIg	147
Raie brunette (Raja undulata) Divisions VIId et VIIe	65
Raie douce (Raja montagui) Divisions VIIa, VIIe-h	717
Raie douce (Raja montagui) Sous-zone VI et Divisions VIIbj	40
Raie fleurie (Leucoraja naevus) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId	1 397
Raie mêlée (Raja microocellata) Divisions VIIf et VIIg	56
Sabre noir (Aphanopus carbo) Atlantique Nord-Est	1 773
Tourteau (Cancer pagurus) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId	2 040
V??	**1 404**
Anchois (Engraulis encrasicolus) Rectangle statistique VIIe.25E5	575
Anchois (Engraulis encrasicolus) Rectangle statistique VIIh.25E4	209
Calmars côtiers nca (Loliginidae) Divisions VIId et VIIe	602
Peau bleue (Prionace glauca) Atlantique Nord-Est	18
VP	**1 828**
Barbue (Scophthalmus rhombus) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId et VIIe	219
Brosme (Brosme brosme) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, Via et XIIb	156
Lingue franche (Molva molva) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	1 373
Sole commune (Solea solea) Divisions de VIIh à VIIk	80

Manche Ouest + mers Celtiques (suite):

Stocks surpêchés ($F>F_{msy}$)	51 209
R	**47 679**
Buccin (Buccinum undatum) Division VIIe	10 011
Cardines (Lepidorhombus spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIId	3 833
Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Division Vb	1
Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Divisions VIIb à VIIk	4 894
Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Sous-zone IV et Divisions IIIan et Via	69
Flétan noir (Reinhardtius hippoglossoides) Sous-zones V, VI, XII et XIV	51
Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIb VIIc VIIj VIIk (FU 16)	63
Lieu noir (Pollachius virens) Division Vb	65
Maquereau commun (Scomber scombrus) Atlantique Nord-Est	8 730
Merlan (Merlangius merlangus) Division VIIa	0
Merlan (Merlangius merlangus) Divisions VIIb, VIIc, VIIe à VIIk	5 290
Merlan bleu (Micromesistius poutassou) Sous-zones I-IX, XII et XIV	13 145
Morue de l'Atlantique (Gadus morhua) Division VIa	126
Morue de l'Atlantique (Gadus morhua) Divisions VIIe à VIIk	1 347
Morue de l'Atlantique (Gadus morhua) Sous-division Vb1	2
Sole commune (Solea solea) Divisions VIIf et VIIg	50
Thon obèse(=Patudo) (Thunnus obesus) Atlantique Nord-Est	3
R?	**1 057**
Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions VIa VIIb et VIIj	0
Béryx nca (Beryx spp) Atlantique Nord-Est	7
Grande roussette (Scyliorhinus stellaris)Sous-zones VI et VII	135
Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Divisions VIIb et VIIc	1
Raie chardon (Leucoraja fullonica) Sous-zones VI et VII	124
Raie circulaire (Leucoraja circularis) Sous-zone VI et VII sauf division VIId	37
Raie lisse (Raja brachyura) Division VIIe	242
Raie lisse (Raja brachyura) Divisions VIIa, VIIf et VIIg	257
Raie lisse (Raja brachyura) Sous-zone VI et Division IVa	0
Raie mêlée (Raja microocellata) Divisions VIId et VIIe	3
Rouget de roche (Mullus surmuletus) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	247
Sole commune (Solea solea) Divisions VIIb et VIIc	5
R??	**2 269**
Seiche commune (Sepia officinalis) Divisions VIId et VIIe	2 269
RP	**204**
Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Division VIIe	155
Plie d'Europe (Pleuronectes platessa) Divisions de VIIh à VIIk	50

Manche Ouest + mers Celtiques (suite):

Stocks évalués mais non classifiés	**6 655**
??	**6 634**
Rouget de vase (Mullus barbatus) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	0
Sardine (Sardina pilchardus) Division VII	6 633
S	**22**
Anguille d'Europe (Anguilla anguilla) Atlantique Nord-Est	0
Dorade rose (Pagellus bogaraveo) Sous-zones VI, VII et VIII	10
Hareng de l'Atlantique (Clupea harengus) Divisions VIas (Sud), VIIb et VIIc	0
Raie blanche (Rostroraja alba) Atlantique Nord-Est	2
Raie brunette (Raja undulata) Divisions VIIb et VIIj	1
Renard (Alopias vulpinus) Atlantique Nord-Est	7
Requin Pèlerin (Cetorhinus maximus) Atlantique Nord-Est	1
Requin-taupe commun (Lamna nasus) Atlantique Nord-Est	0
Stocks non évalués	**58 364**

NB. Parmi les stocks non évalués de Manche Ouest et mers Celtiques, on trouve: le Saint-Pierre, le congre, le pétoncle, la dorade grise, la limande sole, la praire, le turbot.

Méditerranée:

Stocks non surpêchés ($F \leq F_{msy}$)	**4 211**
V	**4 211**
Sardine (Sardina pilchardus) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	551
Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Méditerranée et Mer Noire	3 660
Stocks surpêchés ($F > F_{msy}$)	**1 002**
R	**1 002**
Espadon (Xiphias gladius) Méditerranée et Mer Noire	174
Merlu européen (Merluccius merluccius) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	754
Rouget de vase (Mullus barbatus) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	74
Stocks évalués mais non classifiés	**1 656**
??	**1 306**
Anchois (Engraulis encrasicolus) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	1 306
S	**350**
Anguille d'Europe (Anguilla anguilla) Méditerranée et mer noire	350
Stocks non évalués	**8 650**

NB1. Les chiffres des débarquements de thon rouge sont ceux de la base Satoro (et non Sacrois)
NB2. Parmi les stocks non évalués de Méditerranée, on trouve: le poulpe, la dorade royale, le maquereau, la baudroie ...

Mer de Barents + mer de Norvège:

Stocks non surpêchés ($F \leq F_{msy}$)	**10 440**
V	**9 554**
Morue de l'Atlantique (Gadus morhua) Sous-zones I et II	9 554
V??	**886**
Lieu noir (Pollachius virens) Sous-zones I et II	886
Stocks surpêchés ($F > F_{msy}$)	**151**
R	**150**
Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Sous-zones I et II	150
G	**1**
Grenadier de roche (Coryphaenoides rupenstris) Sous-zones I, II, IV, VIII, IX et division XIVa, sous-divisions Va2 et XIVb2	0
Phycis de fond (Phycis blennoides) Atlantique Nord-Est	1
Stocks évalués mais non classifiés	**173**
??	**168**
Flétan noir (Reinhardtius hippoglossoides) Sous-zones I et II	168
S	**5**
Lingue bleue (Molva dypterygia) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	5
Stocks non évalués	**264**

Annexe 2: Présentation en nombre de stocks selon leur statut (2018)

Note: cette présentation ne rend compte que des stocks faisant l'objet d'une évaluation[7].

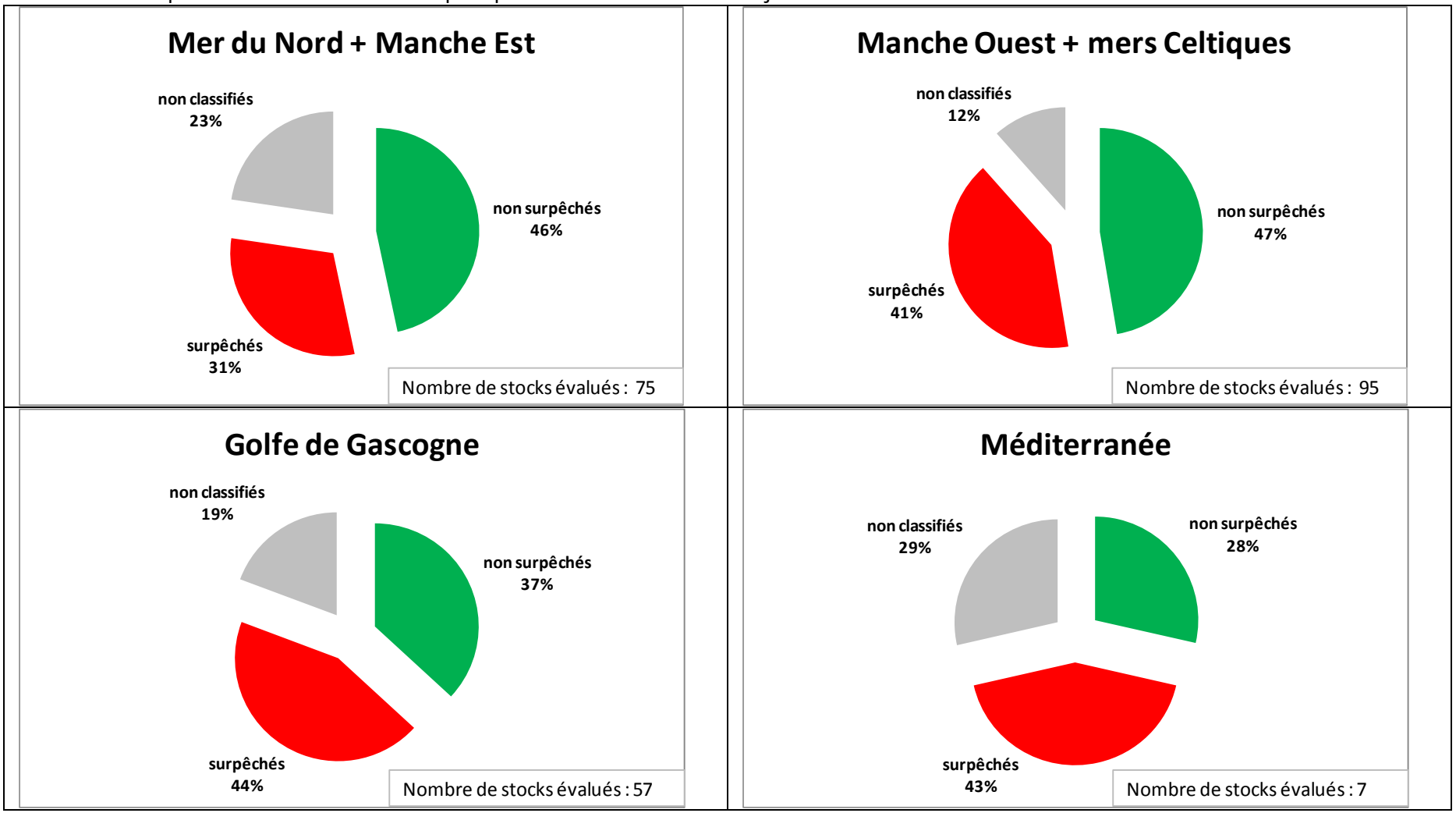

Classification basée sur le diagnostic le plus récent (2018) réalisé par le CIEM, l'ICCAT, la CGPM et l'Ifremer.
Non surpêché : $F \leq F_{msy}$; Surpêché : $F > F_{msy}$

[7] Cette année, 'Golfe de Gascogne' inclut les stocks ibériques, et 'Manche ouest + mers Celtiques', les stocks des Féroé et de mer d'Irlande

Annexe 3 - Bilan en fonction du niveau de biomasse

Répartition des débarquements français (en poids) selon le niveau de biomasse, par zone:

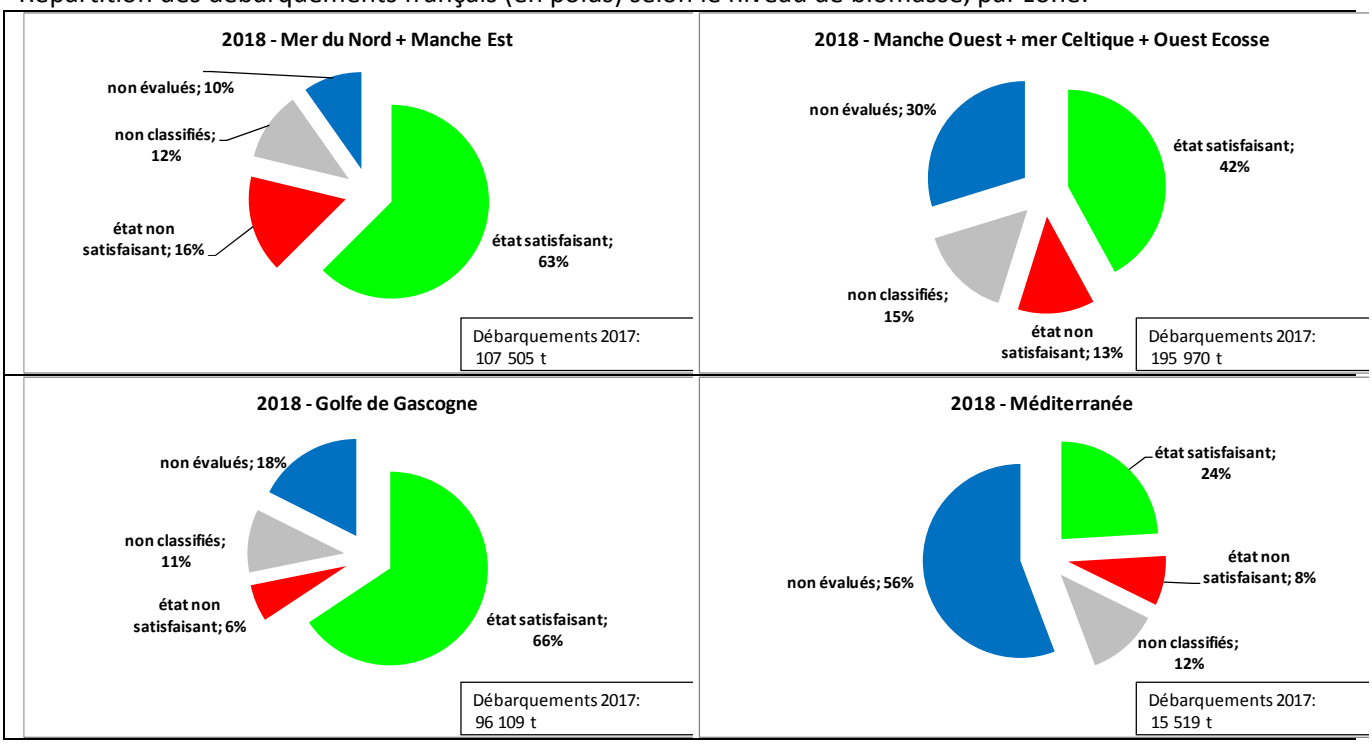

et pour l'ensemble de la pêche métropolitaine:

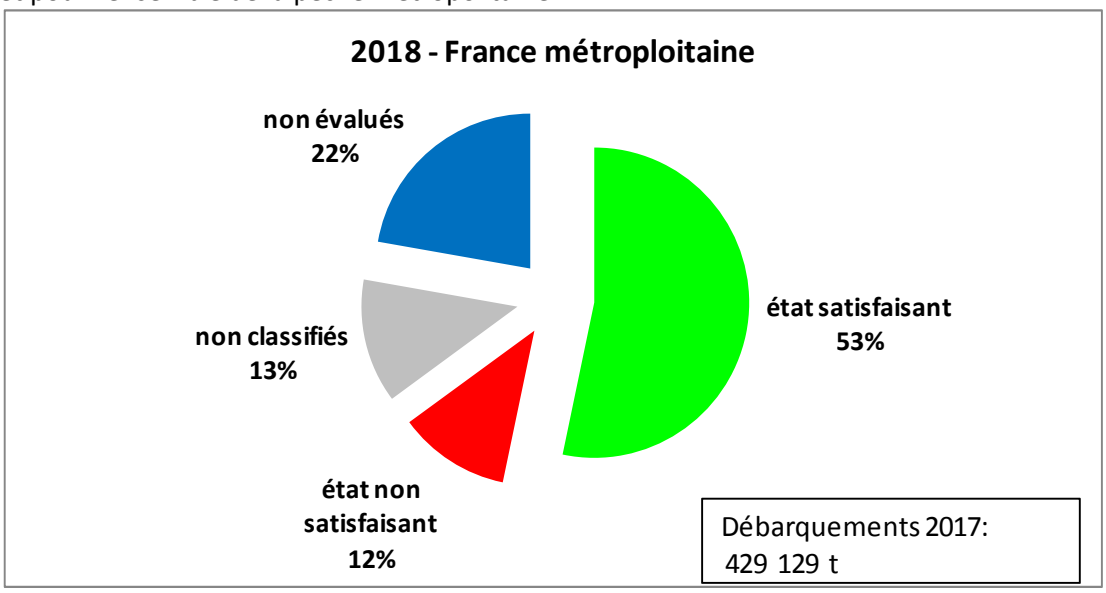

La part des débarquements provenant de stocks dans un état satisfaisant est un peu supérieure à celle des stocks non surpêchés. Il y a en effet un certain nombre de stocks pour lesquels la pression de pêche est supérieure (parfois très légèrement) au niveau permettant le RMD alors que leur biomasse est (très) élevée (exemple merlan et églefin de mer Celtique) [voir liste en annexe 5].

Annexe 4 : Bilan en fonction du Bon Etat Ecologique

Répartition des débarquements français (en poids), par zone, selon la classification DCSMM au regard du Bon Etat Ecologique [rappel le BEE est défini si $F \leq F_{msy}$ et $B \geq B_{ref}$]:

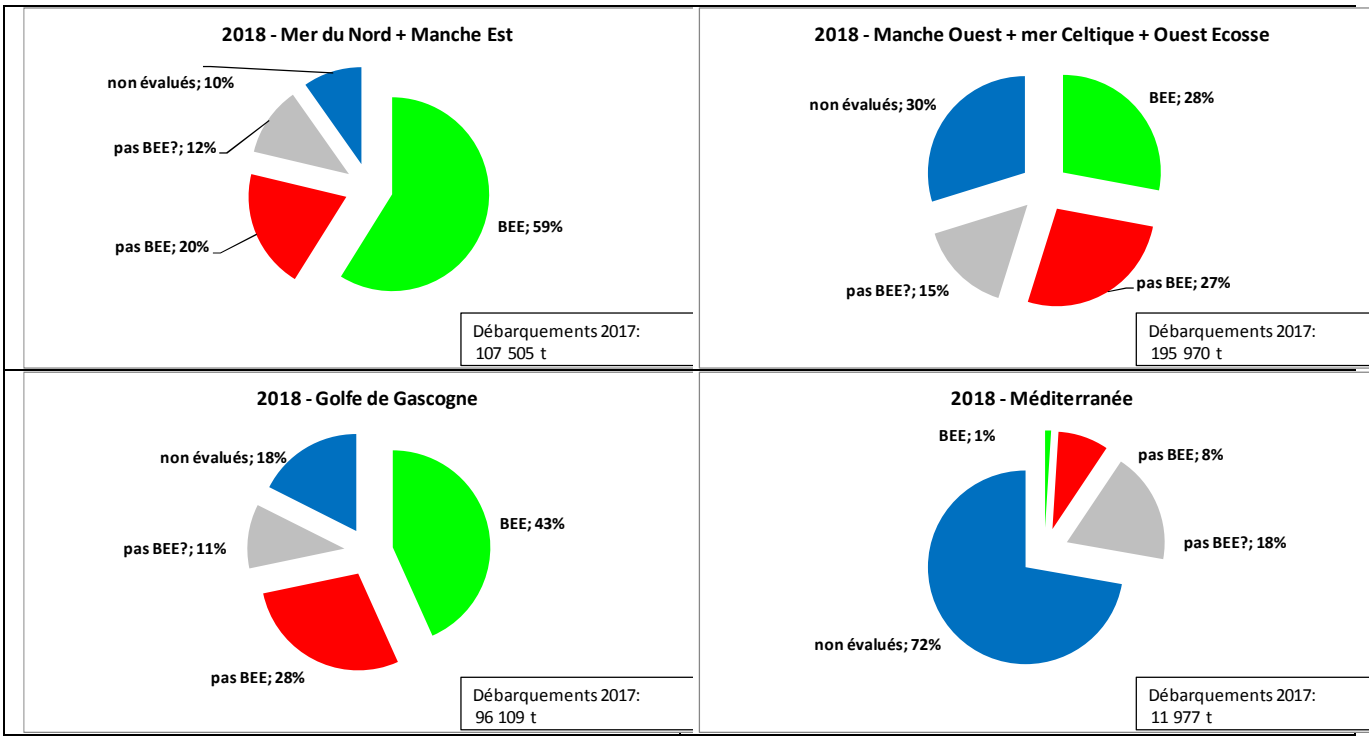

NB. La catégorie 'pas BEE ?' signifie que soit le niveau d'exploitation soit la biomasse ne peut être classifié. Par ailleurs, au sens de la DCSMM, seuls les stocks qui remplissent les deux critères ($F \leq F_{msy}$ et $B \geq B_{ref}$) sont considérés au BEE, tous les autres ne le sont pas, y compris les stocks non évalués.

et pour l'ensemble de la pêche métropolitaine:

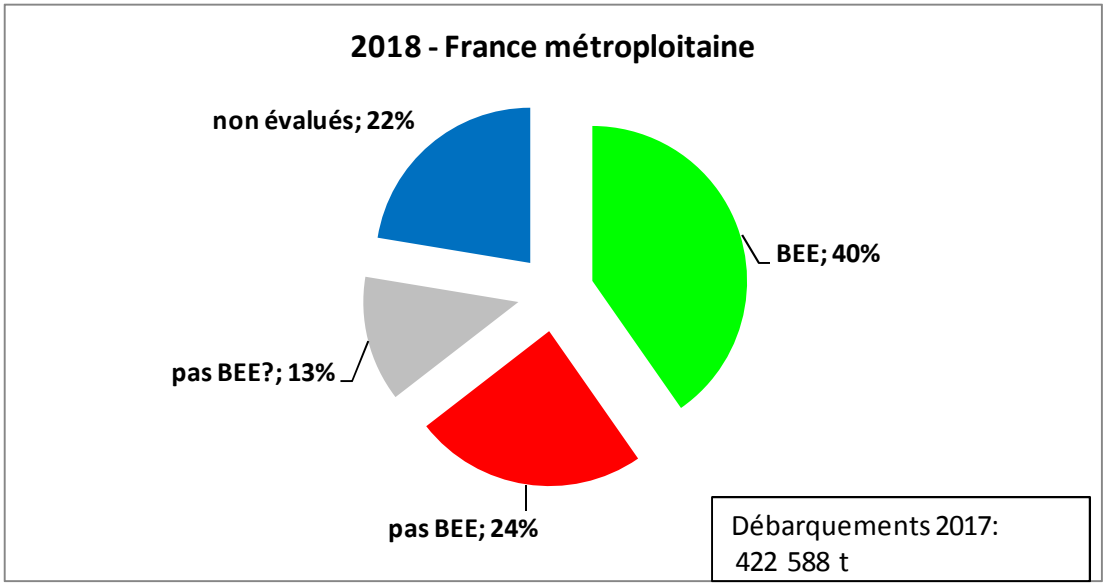

Annexe 5 : Liste des stocks dans un état satisfaisant mais surpêchés et réciproquement

Stocks dans un état satisfaisant ($B \geq B_{ref}$) mais surpêchés ($F < F_{msy}$):

Manche Est-mer du Nord

Merlan (*Merlangius merlangus*) Sous-zone IV et division VIId
Sole commune (Solea solea) Sous-zone IV
Églefin (*Melanogrammus aeglefinus*) Sous-zone IV et Divisions IIIan et Via
Merlan bleu (*Micromesistius poutassou*) Sous-zones I-IX, XII et XIV

Manche Ouest - mers Celtiques

Merlan bleu (Micromesistius poutassou) Sous-zones I-IX, XII et XIV
Merlan (Merlangius merlangus) Divisions VIIb, VIIc, VIIe à VIIk
Églefin (Melanogrammus aeglefinus) Divisions VIIb à VIIk
Cardines (*Lepidorhombus spp*) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIId
Plie d'Europe (*Pleuronectes platessa*) Division VIIe
Églefin (*Melanogrammus aeglefinus*) Sous-zone IV et Divisions IIIan et Via

Golfe de Gascogne

Sardine (*Sardina pilchardus*) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIId
Bar (*Dicentrarchus labrax*) Divisions VIIIa b (Golfe de Gascogne)
Cardines (*Lepidorhombus spp*) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIId

Méditerranée

Rouget de vase (*Mullus barbatus*) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)

Stocks non surpêchés ($F \leq F_{msy}$) mais état non satisfaisant ($B < B_{ref}$):

Manche Est-mer du Nord

Calmars côtiers nca (*Loliginidae*) Divisions VIId et VIIe
Sole commune (*Solea solea*) Division VIId
Bar (*Dicentrarchus labrax*) Divisions IVbc VIIa et VIId à VIIh

Manche Ouest - mers Celtiques

Chinchard d'Europe (*Trachurus trachurus*) Divisions IIa,IVa,Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII
Calmars côtiers nca (*Loliginidae*) Divisions VIId et VIIe
Bar (*Dicentrarchus labrax*) Divisions IVbc VIIa et VIId à VIIh

Golfe de Gascogne

Chinchard d'Europe (*Trachurus trachurus*) Divisions IIa,IVa,Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII

Méditerranée

-